

Concertation préalable du Programme K6

Compte rendu de la rencontre de proximité n°4 sur le marché de Saint-Omer

Date : 11 juin 2022, de 9h30 à 12h00

Lieu : Saint-Omer, marché de la place du Maréchal Foch

Intervenants pour EQIOM, maître d'ouvrage du Programme K6 :

- Nathalie GHIDOSSI, directrice de projet
- David COULON, directeur de l'usine de Lumbres

Garante de la concertation : Anne-Marie ROYAL

Teneur générale des échanges

L'équipe d'EQIOM a échangé avec une dizaine de personnes afin d'informer sur le projet et sur la concertation préalable, de répondre aux questions éventuelles et de recueillir les contributions.

L'intérêt de la concertation est soulevé par plusieurs participants, qui apprécient de pouvoir discuter directement avec le maître d'ouvrage et d'avoir des informations précises sur le projet.

Principales questions posées et réponses apportées par EQIOM

Avertissement : les réponses ici consignées correspondent à une synthèse des éléments apportées par EQIOM au cours des rencontres de proximité. Pour approfondir les différents points, le lecteur peut se reporter au [dossier de concertation](#) qui présente en détail le Programme K6 et ses incidences potentielles sur le territoire.

Un habitant de Saint-Pierre Wismes s'inquiète de l'augmentation de la circulation des camions.

Réponse d'EQIOM : Le hameau de Saint-Pierre Wismes fait partie des itinéraires d'accès à la cimenterie et le projet devrait y induire une augmentation du trafic. Dans cette direction, le trafic actuel lié à l'activité de la cimenterie est d'environ 15 poids lourds par jour. Ce trafic devrait atteindre environ 20 poids lourds avec le nouveau four du Programme K6

Un ancien salarié de la verrerie Arc International note les difficultés à entretenir les filtres à manches et indique que la protection du personnel est prioritaire.

Réponse d'EQIOM : EQIOM cherche à faciliter la maintenance des équipements d'une manière générale. Un exemple côté filtre à manches où une compartimentation est à l'étude pour faciliter l'intervention des opérateurs mais d'une manière générale, les émissions seront mesurées en continue et une intervention sera faite chaque fois que nécessaire.

Il est demandé qui est EQIOM par rapport à HOLCIM.

Réponse d'EQIOM : Lors de la fusion des groupes cimentiers LAFARGE et HOLCIM en 2014-2015, les activités françaises de HOLCIM ont été rachetées par le groupe irlandais CRH. EQIOM correspond à la filiale française de CRH, qui a hérité des installations de HOLCIM dont la cimenterie de Lumbres.

Un salarié d'Air Liquide souhaite avoir des précisions sur le partenariat annoncé dans la presse entre EQIOM et Air Liquide. Il demande également des documents d'information sur le Programme K6 afin de les remettre à ses collègues.

Réponse d'EQIOM : EQIOM et Air Liquide ont candidaté ensemble au Fonds européen pour l'innovation. Les deux groupes ont fait une communication commune sur cette nouvelle début avril. Air Liquide interviendrait dans le cadre de la phase conditionnelle, afin de fournir les équipements nécessaires à la capture du dioxyde de carbone et à la production d'oxygène pur requise pour cette capture.

L'impact de la cimenterie sur la santé fait l'objet d'une question.

Réponse d'EQIOM : La cimenterie est présente sur le territoire depuis 1884. Les fours 4 et 5 sont en activité depuis respectivement 1956 et 1965 ; aucune

problématique sanitaire particulière n'a été identifiée chez les salariés sur plusieurs décennies. La cimenterie fait l'objet d'une surveillance continue des rejets par EQIOM, dont les résultats sont transmis aux services de l'État et présentés chaque année lors de la Commission de suivi de site (CSS) sous l'égide des services préfectoraux du Pas-de-Calais. Aucun incident significatif n'a été constaté ces dernières années¹. Cette surveillance continue s'accompagne d'une biosurveillance, réalisée par un bureau d'étude spécialisé missionné par EQIOM. Elle s'intéresse aux dioxines/furannes et métaux. Aucun dépassement n'a été identifié au cours des campagnes qui ont été menées. Les services de l'État (sous-préfecture de Saint-Omer) ont été interrogés sur l'existence d'études globales sur la santé des habitants du pays de Lumbres.

La disponibilité de la ressource en craie est interrogée.

Réponse d'EQIOM : Il y a suffisamment de craie et d'argile pour permettre l'exploitation de la cimenterie sur plusieurs décennies. Dans sa configuration actuelle, la carrière est autorisée jusqu'en 2032, à hauteur de 2,8 millions de tonnes prélevées par an. La consommation actuelle de matériaux (avec les fours 4 et 5) est d'environ 1 million de tonnes. Le volume devrait être porté à 1,7 million de tonnes dans le cadre du Programme K6. En 2032, l'autorisation de la carrière devra être renouvelée. Ce renouvellement intégrera une extension du périmètre d'exploitation, et les acquisitions foncières sont déjà préparées.

Des précisions sont demandées sur les créations d'emplois et le processus de recrutement.

Réponse d'EQIOM : Le Programme K6 permettra de conserver tous les emplois existants. Il n'y aura pas d'augmentation de l'effectif EQIOM, mais la création du nouveau four s'accompagnera de la création d'emplois indirects dans les filières du transport (pour le transport du clinker et des combustibles alternatifs) et du recyclage des déchets (pour l'approvisionnement en combustibles alternatifs) en particulier. La phase conditionnelle permettrait également la création d'emplois indirects dans le domaine de l'économie du dioxyde de carbone (transport, conditionnement).

Les offres d'emploi d'EQIOM sont disponibles sur le site internet www.eqiom.com/rh. Par ailleurs, des offres d'emplois sont disponibles chez les fournisseurs d'EQIOM, par exemple chez les transports (chauffeur poids lourds).

La décarbonation de la cimenterie suscite des questions : l'origine de l'électricité nécessaire au fonctionnement des procédés et la faisabilité d'utiliser des énergies renouvelables, les émissions totales de dioxyde de carbone de la cimenterie modernisée par rapport à la situation actuelle avec deux fours.

Réponse d'EQIOM : Le passage de deux fours à voie humide à un seul four en voie sèche, présentant une meilleure efficacité énergétique, doit permettre de réduire les émissions de CO₂ à la tonne de clinker produite, de l'ordre de

¹ Les bilans d'activité présentés en CSS peuvent être consultés sur le site internet <https://www.css-littoralnpdc.fr/les-sites-industriels/eqiom/>

20 %. Cependant, compte tenu de l'augmentation de la production, la quantité globale de CO₂ rejetée augmentera de 36 % avec la première phase. La mise en œuvre de la phase conditionnelle permettrait finalement d'approcher la neutralité carbone de la cimenterie.

La décarbonation s'accompagne d'une augmentation de la consommation d'électricité en phase conditionnelle, pour le fonctionnement de l'unité de capture et de liquéfaction du CO₂ et pour l'unité de production d'oxygène. Les besoins électriques de la cimenterie sont continus : les énergies éoliennes et solaires, intermittentes, ne permettraient d'y répondre que de façon très partielle.